



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 octobre 2012
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 17 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de juillet 2012 sous la présidence de la Colombie (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Néstor **Osorio**



**Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Colombie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la Colombie (juillet 2012)**

Introduction

En juillet 2012, sous la présidence de la Colombie, le Conseil de sécurité a été très actif, comme le montre son programme de travail. Il a examiné les questions relatives à l'Afrique, au Burundi, à la Côte d'Ivoire, à la Guinée-Bissau, à la Somalie et à la Somalie et l'Érythrée, ainsi que les rapports du Secrétaire général sur le Soudan, l'Afrique de l'Ouest, la paix et la sécurité en Afrique (Mali) et la situation en Libye. Il a également examiné les questions concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS), l'Iraq, la résolution 1701 (2006) et le Yémen. S'agissant de l'Europe, il s'est penché sur les questions concernant Chypre et le Kosovo. Il a aussi entendu les rapports des présidents du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

Le Conseil a également tenu un débat public sur la question de la consolidation de la paix après les conflits, et poursuivi l'examen de celle-ci dans le cadre d'un dialogue informel.

En juillet, le Conseil de sécurité a tenu 18 séances publiques, 20 consultations, 1 dialogue et 4 séances privées. Il a adopté huit résolutions et a publié neuf déclarations à la presse.

Afrique

La situation au Burundi

En application de la résolution 2027 (2011), le 5 juillet, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Karin Landgren, sur la mise en œuvre du mandat du BNUB et de la résolution 2027 (2011). La Représentante spéciale a expliqué que depuis la présentation de son dernier exposé au Conseil, le Burundi avait continué son action dans des secteurs d'une importance décisive, notamment par l'adoption d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté et la mise à exécution de sa stratégie de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Elle a abordé la question de l'élaboration de critères pour passer, à terme, d'une mission politique spéciale à une équipe de pays des Nations Unies, comme le Conseil l'avait demandé dans ses résolutions 1959 (2010) et 2027 (2011) (voir S/2012/310). Elle a souligné que ces critères et les indicateurs qui leur sont associés avaient été mis au

point en concertation avec le Gouvernement burundais, l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi et l'Équipe spéciale intégrée pour le Burundi à New York.

À la même séance, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse, Paul Seger, et le Représentant permanent du Burundi, Herménégilde Niyonzima, ont pris la parole.

L'exposé de la Représentante spéciale a été suivi de consultations. Les membres du Conseil ont reconnu les progrès importants réalisés par le Burundi et se sont dits préoccupés par la fragilité de certains d'entre eux. Ils ont souligné qu'il importait d'appliquer les critères mis au point par le Secrétaire général et, dans la lettre que le Président du Conseil a adressée le 26 juillet au Secrétaire général (S/2012/584), ils ont dit approuver ces critères et attendre avec intérêt la présentation par le BNUB, dans un délai de six mois, de données de référence et d'une évaluation sur chaque point, y compris des remarques sur le calendrier, les tendances et le rôle du BNUB.

Côte d'Ivoire

Le 10 juillet, dans le cadre d'une séance privée, le Conseil et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont entendu un exposé présenté par téléconférence par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'ONUCI, Albert Gerard Koenders.

Le 18 juillet, le Conseil a reçu le trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'ONUCI (S/2012/506) et entendu un exposé du Représentant spécial. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, a également fait une déclaration. Le Représentant spécial a consacré son exposé aux progrès accomplis dans le rétablissement de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale, aux recommandations formulées par le Secrétaire général en vue du renouvellement du mandat de l'ONUCI et à la réduction de l'effectif de la composante militaire de la mission. Il a aussi parlé de la nécessité d'encourager la réconciliation nationale et de traiter les causes sous-jacentes du conflit, y compris les questions de régime foncier et de citoyenneté, et de régler les problèmes de sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil ont pris acte des avancées réalisées sur le plan de la paix et de la stabilité et insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit et aux menaces transfrontières dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, telles que la présence d'armes illicites, qui sont susceptibles de compromettre le processus de réconciliation et de déstabiliser la sous-région. Certains d'entre eux ont appelé à une coopération renforcée entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'ONUCI, ainsi qu'entre les pays de la région, afin de faire face aux menaces communes qui pèsent sur la sécurité. Le 26 juillet, le Conseil a, par sa résolution 2062 (2012), décidé de proroger de 12 mois, jusqu'au 31 juillet 2013, le mandat de l'ONUCI. Il a également décidé de souscrire à la recommandation du Secrétaire général consistant à réduire de l'équivalent d'un bataillon l'effectif de la composante militaire et de maintenir l'effectif de la composante de police à 1 555 agents. Il a également autorisé le transfert à l'ONUCI de trois hélicoptères armés de la MINUL et prorogé jusqu'au 31 juillet 2013 l'autorisation donnée aux forces françaises de soutenir l'ONUCI. Enfin, il a autorisé l'ONUCI à apporter aux autorités ivoiriennes une assistance pour la tenue des prochaines élections locales.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le 6 juillet, le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné les attaques perpétrées le 5 juillet au Nord-Kivu par le Mouvement du 23 mars (M23) contre des soldats du maintien de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), invité le Gouvernement congolais à veiller à ce que les auteurs de ces attaques soient rapidement traduits en justice et exigé de nouveau que le M23 et tous les groupes armés mettent immédiatement fin à toute forme de violence.

Le 10 juillet, dans le cadre de consultations, le Conseil a entendu un exposé présenté par visioconférence par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, Roger Meece, au sujet de l'évolution de la situation dans les provinces de l'est du pays, notamment au Nord-Kivu. Le Représentant spécial a fait savoir que les Forces armées de la République démocratique du Congo poursuivaient leurs opérations contre le M23 et il a rendu compte des affrontements qui avaient eu lieu près de Goma. Il s'est dit préoccupé par la terrible situation humanitaire et le nombre croissant de personnes déplacées. Il a aussi estimé que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui doit avoir lieu prochainement en marge du Sommet de l'Union africaine, à Addis-Abeba, et qui sera l'occasion d'aborder la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, était un signe encourageant de coopération régionale.

Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la question et analysé le déroulement des événements en faisant part de leur inquiétude face à la dégradation de la situation et de la nécessité d'aborder le problème de la violence dans l'est du pays de façon globale. Ils ont aussi souligné l'importance de la coopération entre les États de la région et exprimé leur soutien aux activités de la MONUSCO dans la région.

Le 16 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné les attaques perpétrées par les mutins du M23 et s'est inquiété vivement de la nette dégradation de la situation dans la province du Nord-Kivu et de l'aggravation de la situation humanitaire dans l'est du pays. Il a pris acte avec intérêt du rapport issu de la réunion extraordinaire du Comité interministériel régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, qui s'est tenue le 11 juillet à Addis-Abeba, et prié instamment les Gouvernements congolais et rwandais de pleinement mettre en œuvre les mécanismes bilatéraux et régionaux existants pour remédier à l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le 30 juillet, le Conseil a tenu des consultations pour poursuivre l'examen des événements récemment survenus dans l'est du pays, en particulier la situation à Rutshuru. Le Représentant spécial lui a présenté un exposé par visioconférence et s'est dit préoccupé par la dégradation de la situation et la multiplication des opérations menées par le groupe rebelle M23 dans différentes régions du Nord-Kivu. Il a parlé des activités exécutées par la République démocratique du Congo et des capacités dont elle dispose ainsi que des difficultés que rencontre le pays pour faire face aux activités des différents groupes rebelles armés présents dans l'est de son territoire, du rôle de la MONUSCO et des efforts déployés au niveau

international pour encourager la coopération régionale afin d'aider le Gouvernement congolais à résoudre la crise actuelle.

La situation en Guinée-Bissau

Le 26 juillet, le Conseil a reçu le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BINUGBIS) (S/2012/554) et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BINUGBIS, Joseph Mutaboba. Les Représentants permanents du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et du Mozambique, António Gumende, au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), ont également pris part à la réunion.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a fait rapport sur les événements politiques les plus marquants et l'évolution des conditions de sécurité en Guinée-Bissau depuis l'adoption de la résolution 2048 (2012), et réaffirmé l'importance de promouvoir des réponses harmonisées et de trouver une solution consensuelle et durable à la crise politique en Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de rétablir l'ordre constitutionnel, comme l'exige la résolution 2048 (2012), et de continuer à faire pression sur les instigateurs du coup d'État. La plupart d'entre eux ont souligné l'importance d'aboutir à une solution durable et sans exclusive qui convienne à l'ensemble des parties prenantes en Guinée-Bissau. Ils ont également renouvelé leur appel en faveur de l'élaboration d'une stratégie commune pour parvenir à régler rapidement la crise grâce à la coordination cohérente et harmonieuse de l'action de la communauté internationale. Plusieurs membres du Conseil ont insisté sur l'importance que l'ONU assume un rôle moteur.

Le 30 juillet, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils ont rappelé la résolution 2048 (2012) et appelé une nouvelle fois au rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel dans le pays, et exhorté tous les acteurs politiques et la société civile à participer à un processus de transition consensuel, ouvert à tous et dirigé par le pays, et à un dialogue authentique. Ils ont encouragé la CEDEAO et la CPLP à soutenir ce processus, en collaboration avec l'ONU et l'Union africaine.

La situation en Libye

Le 2 juillet, le Conseil a tenu des consultations durant lesquelles il a entendu un exposé de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, au sujet de la situation en matière de droits de l'homme en Libye. Celle-ci a reconnu que des progrès avaient été accomplis dans le pays et indiqué que les autorités nationales s'étaient engagées à améliorer les institutions et politiques relatives aux droits de l'homme et à œuvrer à la réconciliation nationale. Néanmoins, elle s'est dite préoccupée par les actes de torture, de détention arbitraire, d'exécution extrajudiciaire et de discrimination qui lui ont été signalés. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation en matière de droits de l'homme dans le pays et sur ce que la communauté internationale pourrait faire pour mieux aider les autorités nationales à améliorer la situation.

Le 10 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité de la tenue, le 7 juillet 2012, des premières élections nationales en Libye depuis près d'un demi-siècle. Il a félicité le peuple libyen à cette occasion et s'est réjoui que le processus se soit déroulé dans le calme.

Le 18 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Ian Martin, sur le déroulement des élections. Celui-ci a mis en exergue le taux de participation élevé et les efforts déployés par les autorités publiques pour que le processus se déroule de manière transparente et sans exclusive. Il a aussi évoqué les tâches restant à accomplir, comme la nomination d'un nouveau gouvernement, l'adoption de la constitution, la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des institutions chargées des droits de l'homme.

Durant les consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont examiné les résultats des élections et s'en sont félicités, puis procédé à un échange de vues sur les mesures qui pourraient être prises pour consolider la transition pacifique dans le pays. Ils ont abordé des questions liées, entre autres, à la formation du nouveau gouvernement, à l'adoption de la constitution, aux institutions de sécurité, au contrôle des frontières, aux droits de l'homme et à la réconciliation nationale. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la situation en matière de respect des droits de l'homme et de l'état de droit. L'une d'entre elles a estimé qu'il fallait demander à l'OTAN d'enquêter sur les incidents qui avaient fait des victimes civiles durant ses opérations militaires dans le pays.

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Le 24 juillet, le Président du Comité du Conseil faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, Hardeep Singh Puri, a présenté le rapport du Comité couvrant une période de 120 jours. Dans son exposé, il a notamment évoqué les principaux éléments des rapports finals du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. Le Conseil a aussi entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Augustine Mahiga, sur les progrès accomplis dans le processus politique et l'évolution des conditions de sécurité en Somalie durant la dernière phase de la transition.

Les membres du Conseil sont convenus que la feuille de route et la transition devaient être menées à bien dans les délais impartis. Ils ont souligné que l'exécution des tâches restantes devait s'accélérer, en particulier celles qui avaient trait à l'Assemblée constituante, à l'adoption de la constitution et à la sélection des membres du Parlement fédéral somalien, et qu'il fallait continuer à soutenir la Somalie et à adopter des mesures contre ceux qui cherchaient à compromettre le processus de paix et de réconciliation. Certains membres se sont dits préoccupés par les violations répétées de l'embargo général sur les armes signalées par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et ont souligné l'importance d'une application intégrale des résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) et d'un examen approfondi des informations communiquées par le Groupe concernant un éventuel détournement de l'aide humanitaire.

Le 25 juillet, le Conseil a adopté la résolution 2060 (2012), prorogeant de 13 mois, jusqu'au 25 août 2013, le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée créé en vertu de la résolution 1558 (2004). Il a aussi décidé de proroger

de 12 mois la dérogation pour raisons humanitaires accordée aux États Membres pour les obligations que leur impose le paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008).

Ce même jour, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse pour se féliciter des progrès accomplis dans l'application de la feuille de route et des accords correspondants, de la publication d'un nouveau projet de constitution et de la sélection des 825 membres de l'Assemblée nationale constituante, qui s'est réunie le 25 juillet. Ils ont aussi exhorté les Institutions fédérales de transition et les signataires de la feuille de route à redoubler d'efforts pour mener à bien les tâches prévues dans celle-ci, et à accomplir rapidement et effectivement des progrès tangibles dans l'application des engagements. Ils ont mis en exergue l'importance d'améliorer la transparence financière et la gestion afin de mettre en place des conditions propices à un meilleur développement socioéconomique de la Somalie.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le 3 juillet, le Conseil a tenu des consultations durant lesquelles il a entendu un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Soudan et au Soudan du Sud. La Haut-Commissaire a évoqué les faiblesses des deux pays et les difficultés qu'ils rencontrent, ainsi que les répercussions des tensions actuelles entre les deux pays sur l'exercice des droits de l'homme par la population civile, en particulier les restrictions imposées aux droits civils et politiques et les actes de violence commis contre les femmes et les enfants, et l'accès des secours humanitaires.

Ce même jour, le Conseil a tenu des consultations sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, Hilde F. Johnson, a fait un exposé au Conseil à la veille du premier anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud et de la création de la MINUSS. Elle l'a informé des progrès accomplis par le Gouvernement du Soudan du Sud et par la MINUSS, dans l'exécution de son mandat, et mis en exergue les domaines dans lesquels davantage devait être fait pour garantir la paix durable dans le pays. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation au Soudan du Sud.

Le 5 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2057 (2012), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 juillet 2013.

Le 10 juillet, le Conseil a tenu un échange de vues sur la mise en œuvre de la résolution 2046 (2012). Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, qui a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'affrontements majeurs et que les provocations verbales avaient diminué, mais que la situation restait tendue entre les deux pays. Il a aussi dit que des progrès avaient été accomplis, le Comité mixte de contrôle d'Abyei ayant adopté le mandat du Comité mixte d'observateurs militaires et précisé que tous les mécanismes prévus et les décisions prises dans l'accord du 20 juin 2011 devaient être mis en œuvre. Il a aussi indiqué que les deux pays s'étaient engagés à déployer immédiatement leurs observateurs au siège provisoire du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Assosa (Éthiopie), mais qu'ils n'avaient pas encore pris de mesures en ce sens.

Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis, mais se sont de nouveau dits préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre de la feuille de route de

l'Union africaine et de la résolution 2046 (2012). Ils ont aussi souligné la nécessité de mettre rapidement en place une zone frontalière démilitarisée et sécurisée et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Le 18 juillet, le Conseil et les pays fournissant des forces militaires et de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ont, durant une séance privée, entendu un exposé de la Directrice de la Division de l'Afrique I du Département des opérations de maintien de la paix, Margaret Carey.

Le 24 juillet, le Conseil a entendu un exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2012/548). Le Représentant spécial conjoint UA-ONU, Ibrahim Gambari, a fait un exposé au Conseil sur la situation au Darfour et la mise en œuvre du mandat de la MINUAD. Il a mis en exergue les principaux faits nouveaux intervenus sur le plan politique et en matière de sécurité dans la région, en particulier l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour. Durant les consultations qui ont suivi l'exposé, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation au Darfour et analysé l'évolution de la situation.

Le 26 juillet, le Conseil a tenu des consultations durant lesquelles il a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, sur la façon dont la résolution 2046 (2012) était appliquée. Celui-ci a décrit les négociations en cours, dont l'avancement respectait le calendrier établi par la résolution, et dit que les négociateurs s'étaient concentrés sur les questions de sécurité sans toutefois négliger d'autres questions en suspens. Les membres du Conseil ont souligné l'importance des réalisations accomplies jusqu'à présent et la nécessité d'appliquer tous les éléments de la résolution 2046 (2012).

Le 31 juillet, le Conseil a adopté par 14 voix contre une abstention la résolution 2063 (2012), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MINUAD.

Paix et sécurité en Afrique (Mali)

Le 5 juillet, le Conseil a, au titre de la question « Paix et sécurité en Afrique », adopté à l'unanimité la résolution 2056 (2012) concernant la situation au Mali, dans laquelle il a traité différents aspects de la crise que traverse le pays à l'heure actuelle, y compris le rétablissement de l'ordre constitutionnel et les menaces qui pèsent sur l'intégrité territoriale du Mali, et appuyé sans réserve les efforts déployés par les autorités de transition, avec l'appui de la CEDEAO, de l'Union africaine, des pays voisins et autres pays de la région et de l'Organisation des Nations Unies, pour résoudre les multiples difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Afrique de l'Ouest

Le 11 juillet, le Conseil a reçu le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 (S/2012/510) et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOWA, Said Djinnit. Il a également entendu un exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yuri Fedotov. Le Représentant spécial a évoqué la fragilité de la situation dans la sous-région du fait de l'instabilité politique qui règne au Mali et en Guinée-Bissau, la précarité des conditions de sécurité et la nécessité de s'attaquer aux menaces transfrontières et transversales. Il a signalé que la

situation humanitaire dans la région du Sahel continuait de se détériorer et insisté sur la nécessité d'élaborer une stratégie commune et globale pour toute la région.

Le Directeur exécutif de l'ONUDC a fait savoir que la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues avaient augmenté en Afrique de l'Ouest. Il a précisé que l'Afrique de l'Ouest n'était plus seulement une étape dans l'acheminement des drogues illicites vers l'Europe et d'autres régions, mais qu'elle était devenue une destination à part entière. Il a estimé qu'il était nécessaire d'allouer davantage de ressources à la prévention et au traitement des toxicomanes et s'est dit préoccupé par la montée du terrorisme, de la piraterie et d'autres activités criminelles dans la région.

Les membres du Conseil ont dit avoir conscience du caractère fragile et précaire de la situation dans la sous-région et se sont dits préoccupés par la consolidation des avancées récemment accomplies en matière de paix et de stabilité. Plusieurs d'entre eux ont affirmé que le renforcement des capacités des pays devait se poursuivre afin de leur permettre de s'attaquer aux menaces transfrontières dans le cadre d'initiatives régionales et exhorté l'UNOWA à continuer de fournir un appui aux pays de la région durant les élections qui se tiendront en 2012. Ils se sont aussi dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Sahel et demandé l'adoption d'une stratégie globale pour régler ces problèmes.

Europe

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Le 5 juillet, durant une séance privée, le Conseil et les pays fournissant des forces militaires et de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ont entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de l'UNFICYP, Lisa Buttenheim.

Le 10 juillet, le Conseil a tenu des consultations à huis clos pour examiner le rapport du Secrétaire général sur l'UNFICYP (S/2012/507). Le Conseil a entendu un exposé par vidéoconférence de la Représentante spéciale et du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer. La Représentante spéciale a expliqué que la participation active des deux parties aux mesures de confiance militaire menées par l'UNFICYP permettrait d'améliorer les conditions de sécurité, et elle a souligné la nécessité d'éviter la résurgence des tensions, en particulier depuis la récente découverte de ressources énergétiques au large des côtes chypriotes. Tout en faisant remarquer que la situation dans la zone tampon restait calme et stable, elle s'est inquiétée de la menace que continuait de poser la présence de mines dans le pays et rappelé qu'aucun cessez-le-feu n'avait été officiellement conclu. Le Conseiller spécial a indiqué que les parties n'étaient pas tombées d'accord sur la manière de poursuivre les négociations et que les Chypriotes turcs avaient fait savoir que tant que Chypre occuperait la présidence de l'Union européenne, ils ne pouvaient pas garantir que le dialogue se poursuivrait. Il a signalé que les commissions techniques avaient spontanément repris leurs travaux et que les deux parties avaient chacune nommé des coordonnateurs pour les différents sujets.

Les membres du Conseil se sont félicités que les commissions techniques aient repris leurs travaux et reconnu l'importance des avancées accomplies en matière de

déminage. Ils ont salué le rôle de premier plan que l'UNFICYP joue sur le terrain et se sont dits favorables à la recommandation du Secrétaire général visant à en proroger le mandat.

Le 19 juillet, le Conseil a adopté par 13 voix contre 2 abstentions la résolution 2058 (2012), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 janvier 2013.

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le 17 juillet, le Conseil a tenu des consultations à huis clos concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait savoir au Conseil que la presse internationale avait fait état d'incidents violents, dont l'assassinat, le 6 juillet, d'un couple serbe récemment retourné vivre au Kosovo. Les membres du Conseil ont déploré ces actes de violence et se sont dits confiants que les autorités sauraient mener rapidement des enquêtes approfondies pour en trouver les auteurs et les traduire en justice. Ils ont aussi regretté les épisodes de violences ethniques qui se seraient produits et reconnu que cela contribuait à attiser les tensions. Ils ont reconnu l'importance de disposer d'informations détaillées et fiables sur ce qui se passait sur le terrain.

Attentats terroristes en Bulgarie

Le 19 juillet, le Président du Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse pour condamner dans les termes les plus fermes les attentats terroristes qui s'étaient produits en Bulgarie le 18 juillet et qui avaient causé plusieurs morts et blessés parmi les ressortissants israéliens et bulgares. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations constituait l'une des pires menaces à la paix et la sécurité internationales. Ils ont redit leur détermination à combattre toutes les formes de terrorisme, en conformité avec la responsabilité que leur impose la Charte des Nations Unies, et souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, les organisateurs, les bailleurs de fonds et les commanditaires de ces actes répréhensibles.

Asie

La situation concernant l'Iraq

Le 19 juillet, le Conseil a tenu une séance publique durant laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Martin Kobler. Celui-ci a présenté au Conseil le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535). Le Représentant permanent d'Iraq a également participé à la séance. Dans ses remarques, le Représentant spécial a mis en lumière le rôle clef joué par la Mission en Iraq, soulignant qu'il restait encore beaucoup à faire pour améliorer la situation politique, économique et sociale du pays. Il s'est aussi félicité des progrès accomplis par l'Iraq au cours de l'année écoulée, mais averti que l'impasse politique risquait de peser sur le développement du pays. Il s'est dit préoccupé par le retard pris dans le transfert des résidents du camp d'Achraf vers le camp Hurriya en vue de leur réinstallation dans un pays tiers. Il a encouragé les résidents du camp d'Achraf

à coopérer avec les autorités irakiennes. Il a aussi demandé aux États Membres d'accueillir les anciens résidents du camp d'Achraf remplissant les conditions voulues.

L'Ambassadeur et Représentant permanent d'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, Hamid al-Bayati, a déclaré que les autorités de son pays continuaient de faire leur possible pour résoudre l'impasse politique actuelle, tout en cherchant à concilier les différentes opinions politiques et à éviter les discriminations. En ce qui concerne les obligations imposées à l'Iraq par les résolutions du Conseil de sécurité concernant le Koweït, il a dit que son pays restait déterminé à régler toutes les questions en suspens par des relations et des négociations amicales.

Durant les consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation en Iraq et la prorogation du mandat de la MANUI. Ils ont dit que la situation politique de l'Iraq restait globalement fragile, réaffirmé que la Conférence nationale devait être convoquée au plus tôt et signalé que la sécurité restait un problème de taille.

Le 25 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2061 (2012), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MANUI.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 2 juillet, le Conseil a tenu des consultations à huis clos durant lesquelles il a entendu un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne. Elle a expliqué que la situation était critique et déploré que les populations civiles continuent d'être la cible de tirs d'hélicoptères et d'artillerie lourde. Elle a dénoncé les difficultés rencontrées par le Croissant-Rouge syrien pour apporter une aide humanitaire à ceux qui en avaient le plus besoin, l'arrestation et la détention arbitraire de plusieurs milliers de personnes par le Gouvernement, l'enlèvement de civils et de membres des services de sécurité et d'autres formes de violations des droits de l'homme.

Le 10 juillet, lors d'une séance privée, le Conseil et les membres fournissant des forces militaires et de police à la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Le 11 juillet, le Conseil a tenu des consultations à huis clos durant lesquelles l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, Kofi Annan, a fait un exposé par vidéoconférence au Conseil. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a également fait un exposé au Conseil.

L'Envoyé spécial conjoint a demandé aux membres du Conseil de continuer à faire conjointement pression sur les parties et d'envisager l'adoption de mesures en cas de non-respect des engagements. En ce qui concerne le résultat de la réunion du Groupe d'action, qui s'est tenue à Genève le 30 juin, il a expliqué que celui-ci avait demandé l'application intégrale du plan en six points et des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), et exhorté toutes les parties à s'engager de nouveau à cesser immédiatement et durablement la violence armée sous toutes ses formes sans attendre que les autres fassent le premier pas. Le Groupe a aussi adopté les principes et lignes directrices pour une transition conduite par les Syriens et décidé que toute

transition devrait être dirigée par un organe directeur formé sur la base du consentement mutuel et disposant des pleins pouvoirs exécutifs afin de créer un environnement neutre qui soit propice à la transition. Il a encouragé tout le monde à travailler de concert pour s'assurer que les parties respectent pleinement leurs engagements. Évoquant sa visite dans la région, il a expliqué qu'à Damas il avait traité directement avec le Président Bachar al-Assad et qu'à Téhéran il avait mené des consultations avec le Gouvernement iranien. Il s'est aussi rendu en Iraq. Il a exprimé son intention de poursuivre les consultations régionales, y compris avec l'Arabie saoudite. Il a aussi dit au Conseil que l'adjoint de l'Envoyé spécial conjoint, Nasser Al-Kidwa, avait participé à une réunion au Caire avec les groupes d'opposition.

Le Secrétaire général adjoint a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2043 (2012). Il a indiqué que les parties continuaient à vouloir régler la crise par des moyens militaires, ce qui remettait en question l'efficacité de la MISNUS. Le 15 juin, la Mission a suspendu ses activités face à l'intensification de la violence armée dans tout le pays et à la difficulté de s'acquitter de son mandat. Le Secrétaire général adjoint a dit que, au regard de l'expérience accumulée par la Mission et de l'intensité des violences sur le terrain, le Secrétaire général avait recommandé l'envoi d'une mission basée à Damas et chargée de soutenir l'action de l'Envoyé spécial conjoint. Une composante réduite d'observateurs militaires apporterait un appui aux activités menées sous direction civile et effectuerait des visites sur les lieux où des incidents se sont produits afin de procéder à des enquêtes et à des vérifications.

Les membres du Conseil ont évoqué la réunion du Groupe d'action à Genève et son communiqué final. Deux projets de résolution ont été présentés.

Le 19 juillet, un projet de texte (S/2012/538) déposé par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été rejeté en raison de l'opposition de deux membres permanents. Le texte a reçu 11 voix pour contre 2 abstentions et 2 voix contre.

Le 20 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2059 (2012), par laquelle il a prorogé le mandat de la MISNUS pour une dernière période de 30 jours, demandé aux parties d'assurer la sécurité du personnel de la MISNUS et déclaré qu'il ne serait disposé à proroger le mandat de la MISNUS par la suite que si le Secrétaire général indiquait et lui-même confirmait qu'il n'était plus fait usage d'armes lourdes et que le niveau de violence de la part de toutes les parties avait suffisamment diminué pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat.

Le 2 juillet, le Conseil a tenu des consultations à huis clos et entendu un exposé de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation dans le territoire palestinien occupé et à Gaza. Elle a indiqué que le blocus de la bande de Gaza par Israël, qui en était à sa sixième année, restreignait sévèrement les droits fondamentaux de la population, avait pratiquement éradiqué les perspectives de développement économique de Gaza et avait créé une dépendance inutile à l'égard de l'aide humanitaire. Dans le même temps, elle a condamné les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza comme étant une violation flagrante du droit international. En ce qui concerne le développement incessant des implantations israéliennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, elle a indiqué que ces actions étaient clairement en contradiction avec le droit international. Elle s'est dite préoccupée par

les actes de violence perpétrés par les colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens. Elle a mentionné l'existence de politiques discriminatoires, comme l'existence de deux systèmes juridiques séparés, de deux infrastructures distinctes et d'une série de restrictions à la liberté de circulation qui ne s'appliquaient qu'aux seuls Palestiniens. Elle a déclaré que le traitement réservé aux détenus palestiniens dans les prisons israéliennes devait être examiné de près par la communauté internationale.

Des membres du Conseil ont condamné et jugé illégale au regard du droit international l'expansion des implantations israéliennes, condamné les tirs de roquettes en provenance de Gaza et insisté sur l'urgence d'instaurer un dialogue authentique entre les parties.

Le 25 juillet, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, a fait un exposé au Conseil sur l'évolution récente de la situation dans la région. Il a indiqué que le mois de juin avait été marqué par des contacts directs discrets entre les parties dans l'optique de parvenir à un accord sur un ensemble de mesures propres à créer un climat propice à la reprise des pourparlers et à des contacts de haut niveau. Il a expliqué que les envoyés du Quatuor étaient restés en contact étroit les uns avec les autres et avec les parties et qu'ils avaient effectué un certain nombre de visites de haut niveau. Il s'est dit préoccupé par l'annonce de nouvelles implantations car cela représentait une violation de plus des obligations imposées à Israël dans la Feuille de route. Il a précisé que plus le temps passait, plus il serait difficile de créer un État palestinien vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Il a encouragé les parties à tout faire pour surmonter les obstacles et prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'instauration d'un climat propice à des engagements sérieux.

Évoquant la situation dans la région, le Coordonnateur spécial s'est de nouveau dit préoccupé par la violence en Syrie et l'augmentation du nombre de victimes, tout comme par les violations incessantes des droits de l'homme et l'augmentation des besoins humanitaires. Il a rappelé que le 19 juillet 2012, le Département des opérations de maintien de la paix avait fait état d'incursions et d'opérations des forces de sécurité syriennes dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), notant que ces actions violaient l'accord de désengagement conclu entre les forces israéliennes et syriennes. Il a fait état de plusieurs incidents qui se sont produits à différents endroits du Liban et qui étaient directement ou indirectement liés à la crise syrienne. Il s'est félicité de l'engagement pris par les dirigeants du pays de protéger le Liban face aux répercussions des tensions régionales.

Les membres du Conseil, l'Observateur permanent de la Palestine, le Représentant permanent adjoint d'Israël, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et 22 autres délégations ont pris part au débat.

Les États Membres ont souligné l'importance que le dialogue et les négociations israélo-palestiniennes reprennent. Certains ont condamné la construction d'implantations dans les territoires palestiniens occupés. Certains ont demandé des mesures diplomatiques vigoureuses pour instaurer une paix durable dans la région fondée sur le principe de deux États en s'appuyant sur les accords et

obligations antérieurs. Plusieurs membres ont souligné l'appui que le Quatuor fournit aux parties pour les aider à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Yémen

Le 17 juillet, le Conseil a entendu, au cours de consultations privées, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar. Ce dernier a présenté le premier rapport du Secrétaire général faisant suite aux résolutions 2051 (2012) et 2014 (2011). Il a indiqué que la situation restait très complexe, en raison principalement de la gravité de la situation humanitaire, de la rébellion qui étendait son contrôle dans le nord, de la multiplication des groupes armés séparatistes dans le sud et de la menace grandissante des groupes terroristes.

Les dissensions entre les parties constituaient d'après lui des obstacles préoccupants à la transition politique. Il a souligné que l'unité nationale n'était possible que si toutes les parties à l'accord de transition étaient prêtes à mettre leurs désaccords de côté et à travailler ensemble à un objectif commun. Il a rappelé les quatre grandes étapes définies par l'accord de transition de novembre 2011 : 1) association de toutes les parties aux préparatifs de la conférence de dialogue national; 2) tenue d'un dialogue national; 3) inscription des conclusions du dialogue dans une nouvelle constitution; et 4) tenue d'élections législatives dans le cadre de la nouvelle constitution.

Les membres du Conseil ont salué les initiatives du Conseiller spécial. Ils ont également convenu que la situation au Yémen continuait de menacer sérieusement la paix et la sécurité dans la région. Ils ont salué les efforts du Gouvernement yéménite, et notamment du Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, qui ont permis d'enregistrer des succès significatifs contre Al-Qaida dans la péninsule arabique.

Résolution 1701 (2006) : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Le 17 juillet, le Conseil a, lors de consultations, entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Derek Plumbly, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur l'application de la résolution 1701 (2006).

Le Coordonnateur spécial a souligné l'importance du rôle joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour maintenir le calme le long de la Ligne bleue. Il a précisé que, contrairement aux années précédentes, les jours de commémoration palestiniens s'étaient déroulés paisiblement. Il a indiqué que les Forces de défense israéliennes avaient continué d'occuper une partie du village de Ghajar et la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, contrevenant ainsi à la résolution 1701 (2006). Il a fait état de cas isolés d'entraves à la liberté de mouvement de la FINUL, ce qui avait compromis, à une occasion (le 10 avril), la sécurité et la sûreté de son personnel, et causé des blessures mineures à l'un de ses membres. Il a souligné qu'il était indispensable que toutes les parties respectent pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006).

Les membres du Conseil se sont félicités de l'initiative prise par le Président Michel Sleiman de relancer le dialogue national. Ils ont également salué ses efforts,

et ceux d'autres dirigeants politiques de tous bords, visant à maîtriser les tensions politiques et sectaires qui pourraient toucher le Liban en raison de la crise qui secoue actuellement la République arabe syrienne. Certains membres ont souligné qu'il était indispensable que toutes les parties respectent pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

À l'issue de la séance, le Conseil a publié une déclaration à la presse insistant sur la nécessité de faire des progrès sur toutes les questions liées à l'application de la résolution 1701 (2006) et des autres résolutions pertinentes. Les membres ont salué l'initiative du Président Sleiman visant à relancer le dialogue national, et dit attendre avec impatience la poursuite de ce processus. Ils ont souligné l'importance du respect scrupuleux de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que de l'autorité de l'État libanais, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Afghanistan

Le 23 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse saluant la tenue, le 8 juillet, de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan et les conclusions qui y ont été adoptées (voir S/2012/532). Il s'est félicité des progrès notables réalisés par l'Afghanistan ces dernières années avec l'appui résolu de la communauté internationale, et réitéré son appui à la décision prise à Bonn de proclamer une Décennie de la transition (2015-2024) au cours de laquelle l'Afghanistan consolidera sa souveraineté en assurant durablement le bon fonctionnement d'un État au service du peuple. Les membres du Conseil, conscients des difficultés qui attendent l'Afghanistan, ont salué les généreuses promesses de dons faites par la communauté internationale lors de la Conférence de Tokyo, celle-ci s'étant engagée à verser plus de 16 milliards de dollars d'ici à 2015. Les membres du Conseil ont également accueilli avec satisfaction l'adoption de l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo dans lequel le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont réaffirmé leurs engagements mutuels. Ils ont également reconnu les rôles de plus en plus importants que les pays voisins, les pays de la région et les nouveaux partenaires étaient appelés à jouer en faveur du développement durable de l'Afghanistan et de la région dans son ensemble.

Questions thématiques et autres questions

Consolidation de la paix après un conflit

Le 12 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la consolidation de la paix après un conflit, consacré à l'examen du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70), à l'évaluation des progrès accomplis et des difficultés à surmonter et à la détermination des possibilités d'intervention qu'offrent les trois missions essentielles de la Commission, à savoir l'accompagnement politique, la sensibilisation et le soutien, la mobilisation des ressources et l'amélioration de la coordination. Le débat était présidé par la Ministre colombienne des affaires étrangères, Maria Angela Holguin Cuéllar. Un document de réflexion préparé par la Colombie a été distribué sous la cote S/2012/511. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général, qui a rappelé les importantes réalisations de la Commission de consolidation de la paix et des six formations actuelles, ainsi que les difficultés qui perduraient. Il a également

indiqué que la Commission devait mettre à profit sa composition unique d'organe intergouvernemental pour mobiliser des ressources et se consacrer au renforcement de la consolidation de la paix à long terme, et devait également œuvrer pour intensifier l'engagement de la communauté internationale auprès des pays concernés. Il a également souligné qu'il était important que les États Membres alimentent le Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Conseil a également entendu un exposé du Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Bangladesh, Abulkalam Abdul Momen; de l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Rwanda, Eugène-Richard Gasana; et du Vice-Président Politique opérationnelle et services aux pays de la Banque mondiale, Joachim von Amsberg.

La Ministre colombienne des affaires étrangères a déclaré que la Commission disposait d'un immense potentiel pour mettre en place un dispositif de diffusion des connaissances et des données d'expérience, et faire office de plateforme d'assistance technique. De même, la Commission devrait faciliter le dialogue entre les différents acteurs nationaux et le système des Nations Unies. La Ministre a indiqué que le renforcement des institutions nationales était essentiel pour que les efforts de consolidation de la paix fondés sur le principe de la prise en main par le pays s'inscrivent dans la durée, tout en mettant l'accent sur le renforcement des institutions et des capacités et sur la coopération Sud-Sud. Elle a souligné le rôle que jouaient les organismes financiers internationaux et les banques régionales pour stimuler la reprise et développer les structures sociales, économiques et financières des pays en transition vers la paix.

Plus de 41 intervenants se sont exprimés. Les membres du Conseil ont proposé un certain nombre d'améliorations, notamment en matière de coordination entre les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organismes financiers internationaux, et le renforcement du dispositif de consolidation de la paix et des mécanismes de financement.

Dialogue informel

Après le débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, le Conseil a organisé un dialogue, le 13 juillet, réunissant le Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Bangladesh, Abulkalam Abdul Momen, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, le représentant du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Ejeviome Otopo, les Présidents des formations Burundi (Représentant permanent de la Suisse), Guinée (Représentant permanent du Luxembourg), Guinée-Bissau (Représentant permanent du Brésil), Libéria (Représentant permanent de la Suède) et Sierra Leone (Représentant permanent du Canada) de la Commission de consolidation de la paix, le représentant du Japon, en sa qualité de Président du Groupe de travail de la Commission sur les enseignements de l'expérience, et les représentants du Burundi, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone.

Le dialogue a principalement porté sur ce qui pouvait être fait, notamment par le Conseil de sécurité, pour améliorer l'efficacité de l'action de la Commission de consolidation de la paix. Il a été admis que la prise en main par les pays était le principe fondamental régissant les efforts de consolidation de la paix, mais les

différentes propositions formulées pour permettre à la Commission de déployer tout son potentiel et rassembler tous les partenaires autour de stratégies communes ont fait l'objet d'un débat animé. Au nombre des points soulevés par les participants, on compte la nécessité d'un engagement durable de la part d'un grand nombre d'acteurs mondiaux pertinents, des mesures de sensibilisation et d'accompagnement politique solides, une répartition claire des tâches entre le système des Nations Unies et les partenaires internationaux et la nécessité de trouver des moyens novateurs de financement et d'aide, autrement dit le renforcement de la coopération Sud-Sud. Le Président de la Commission a annoncé qu'il allait préparer une synthèse des débats et la soumettre au Conseil de sécurité pour examen.

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

Le 19 juillet, après avoir tenu des consultations informelles avec des experts le 6 juillet, le Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a présenté un rapport oral au Conseil sur la question des activités prescrites et des cycles d'établissement des rapports. Il a notamment indiqué comment il pensait que la situation actuelle pouvait être améliorée et formulé un certain nombre de recommandations.

Contribution des cours et tribunaux à la lutte contre l'impunité

Le 5 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la contribution des cours et tribunaux à la lutte contre l'impunité. Il a rappelé la contribution que les tribunaux ad hoc, les juridictions mixtes, la Cour pénale internationale et les chambres spécialisées des juridictions nationales apportaient à la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves touchant la communauté internationale. À cet égard, il s'est félicité de l'entrée en fonctions, le 1^{er} juillet 2012, de la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, et souligné que la création de ce mécanisme par la résolution 1966 (2010) était indispensable pour empêcher que les accusés qui étaient encore en fuite ou qui n'avaient pas encore été jugés en première instance ou en appel restent impunis à la faveur de la fermeture du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les membres du Conseil ont rappelé de nouveau qu'il importait que les États coopèrent avec l'ensemble de ces juridictions conformément à leurs obligations respectives.